

Compte-rendu du CHSCT administration centrale du 17 novembre 2020

En administration centrale enfin une organisation (presque) adaptée Merci la direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP) ?

Cette réunion était présidée par Nadine RICHARD-PÉJUS, adjointe du chef de service des ressources humaines du MAA

FO Agriculture était représentée par Patrice CHASSET et Mathieu PINSON

Ordre du jour détail

Questions liminaires

Assistants de prévention

Transmission des procès-verbaux du dernier CHSCT-AC

Point 1 – Conditions de travail pendant la crise sanitaire

Télétravail

Mise en place logarithmique puis exponentielle

Les refus du télétravail

Cas particulier du télétravail à la DGPE

Et sur les ordinateurs portables pour tous, très bientôt ?

Et à part les ordinateurs portables ?

Remboursement des frais occasionnés par le télétravail (aménagement, équipements, repas de midi), une réponse ?

Formation au management à distance

Vers une dématérialisation complète ?

Outils de visioconférence

OVPA

Zoom

Livestorm

Classilio

Salles de visioconférences

Cas contacts, autorisations absences et cas d'infection

Agents vulnérables

Masques : Nouvelle distribution et un stock

Point 2 - Programmation travaux du CHSCT-AC pour 2020

Point 3 - Restauration collective

Point 4 - Site du Ponant

Point 5 - Questions diverses

Quid des agents ayant subi une agression sur leur trajet, partant d'un exemple malheureusement récent ?

Cumul forfait mobilité vélo et prise en charge du remboursement transport en commun

Bénéficiaire des primes covid, surtout des encadrants...

Travaux sur l'antenne relais SFR de Barbet-de-Jouy, 5G ?

Questions liminaires

Assistants de prévention

Les OS déplorent l'absence de rapport annuel sur l'activité du réseau des assistants de prévention. Elles s'interrogent sur leurs missions et leur réussite notamment au regard de cette année particulière. Un bilan d'activité, un état des lieux et les perspectives pour le réseau seraient appréciés. En outre, elles proposent qu'une valorisation de ce rapport puisse être faite en collaboration avec la DICOM.

Le SRH porte de l'intérêt à cette demande et s'engage à se rapprocher de la DICOM.

Transmission des procès-verbaux du dernier CHSCT-AC

Les OS regrettent l'absence de transmission du PV du CHSCT-AC du 3 septembre 2020.

Le SRH avoue avoir pris du retard dans la validation des PV de l'ensemble des instances. Il s'engage pour une transmission des derniers PV de CHSCT-AC à la prochaine réunion de l'instance. Ce sera également l'occasion de valider ceux-ci.

Point 1 – Conditions de travail pendant la crise sanitaire

Télétravail

Les OS déplorent les retards pris dans le déploiement du télétravail. Il aura fallu attendre fin octobre 2020 pour avoir une position claire par rapport à celui-ci.

Pour **FO agriculture**, la verticalité des décisions sur le télétravail est à l'origine de délai dans le traitement des demandes et des besoins des agents. Au regard des décisions du 1^{er} ministre sur le télétravail, c'est de la politique du tout ou rien.

Les OS dénoncent la pression mise sur les agents en télétravail par certains chefs. Ces derniers exigent des réponses immédiates que ce soit par téléphone ou par mél.

Mise en place logarithmique puis exponentielle

Le SRH rappelle l'historique de la mise en place du télétravail en administration centrale au travers les instructions sur le sujet. Pour mémoire, la mise en télétravail est conditionnée par la demande préalable des agents puis à l'octroi d'un accord du chef de service. Jusqu'au reconfinement, l'agent pouvait demander de 1 à 3 jours de télétravail par semaine puis la circulaire de la DGAFP, fin octobre 2020, a permis de supprimer cette jauge.

Par ailleurs, il rappelle que la dédensification des agents dans les bureaux ne doit pas se soustraire au respect des règles générales de prévention (cf. tableau ci-dessous).

Pour le SRH, les données présentées montrent le changement de paradigme en administration centrale sur la mise en œuvre du télétravail depuis le reconfinement. Toutefois, il met en garde sur l'interprétation de ces données chiffrées, issues d'une enquête hebdomadaire auprès des MAG. De ce fait, ces chiffres ne doivent pas être pris dans le détail car ils n'ont pas été consolidés. Toutefois, il est possible d'en dégager une tendance, à savoir la montée en puissance du télétravail.

Les OS s'interrogent sur les effectifs croissants présentés dans le tableau.

Le SRH rappelle que la remontée des données notamment celles de la première semaine est incomplète. Il suppose, en outre, que les variations sont dues aux départs et retours de congés.

Tableau de l'évolution du télétravail en administration centrale entre les semaines 39 et 45

| Semaine | EFFECTIFS | Nombre d'agents n'ayant pas télétravaillés | Nombre d'agents ayant télétravaillés | Nombre d'agents ayant télétravaillé 1 jour | Nombre d'agents ayant télétravaillé 2 jours | Nombre d'agents ayant télétravaillé 3 jours | Nombre d'agents ayant télétravaillé 4 jours | Nombre d'agents ayant télétravaillé 5 jours | % d'agents en télétravail |
|---------|-----------|--|--------------------------------------|--|---|---|---|---|---------------------------|
| 39 | 1 600 | 1 183 | 417 | | | | | | 26,06 |
| 40 | 1 744 | 1 280 | 464 | | | | | | 26,61 |
| 41 | 1 745 | 1 093 | 652 | | | | | | 37,36 |
| 42 | 1 887 | 1 102 | 785 | | | | | | 41,60 |
| 43 | 1 894 | 1 172 | 722 | | | | | | 38,12 |
| 44 | 1 894 | 1 098 | 740 | 243 | 281 | 148 | 27 | 41 | 39,07 |
| 45 | 1 882 | 437 | 1 445 | 144 | 179 | 238 | 340 | 544 | 76,78 |

Les refus du télétravail

Les OS s'interrogent sur les conditions de refus de télétravail.

Le SRH précise que les refus portent sur le nombre de jours, généralement trop élevé, demandé par l'agent par semaine. En effet, il s'agit de refus partiels liés à des situations particulières relatives à des missions non télétravaillables ou à l'incapacité de télétravailler pour des raisons techniques ou d'aptitude de l'agent au télétravail au moment de la rentrée.

Cas particulier du télétravail à la DGPE

La DGPE rappelle les 2 phases rencontrées en matière de recours au télétravail dans la structure :

- Suite à la note de septembre 2020 du SG traitant du télétravail, il a été organisé des échanges internes par la direction pour l'organisation du télétravail exceptionnel. 2,5 jours par semaine de ce télétravail, lissés sur 2 ou 3 semaines, ont été rendus possible. Les demandes des agents auraient été traitées et validées au fil de l'eau. En revanche, considérant les nécessités de service face à l'actualité de la DGPE (réforme de la PAC, plan de relance), les chefs de bureau et membres du CODIR n'ont pas eu accès à cette forme d'organisation.
- Depuis le reconfinement et la circulaire de la DGAFP de fin octobre 2020, le principe de 5 jours de télétravail par semaine pour les agents et 1 jour de télétravail pour les chefs de bureau a été retenu. De plus, un roulement est opéré au niveau des assistants. Enfin, un recensement des personnes vulnérables a été réalisé conformément aux décisions du CT-DGPE.

Au regard de la situation sanitaire et du taux d'agents en télétravail (80-90%), une souplesse a été accordée aux agents souhaitant revenir pour partie en présentiel.

Et sur les ordinateurs portables pour tous, très bientôt ?

La SDSI rappelle que la mise à disposition des équipements a commencé avant la crise sanitaire. Elle aurait été initiée au moment des grèves de décembre 2019. La SDSI salue la bonne coordination avec les MAG et relativise sur les problèmes survenus.

Au premier confinement, 63 % des agents étaient équipés d'ordinateur portable. Un chiffre pouvant monter à 80 % si l'on considère les mini unités centrales facilement transportables et utilisables pour travailler aisément à distance 5 jours par semaine.

Au reconfinement, des ordinateurs portables dits « COVID » ont permis d'équiper davantage d'agents. Cette qualification s'explique par la configuration de ces matériels. Le VPN, les outils métiers et l'accès au serveur sont disponibles. En revanche, les agents doivent utiliser le Webmél avec cette configuration. Dans un avenir proche, le BIP finira l'installation. Pour ce faire, les agents devront y déposer leur matériel une demi-journée.

Lors de ces deux phases, la SDSI estime que le déploiement des équipements informatiques au MAA s'en déroulé dans de bonnes conditions et dément tout problème d'approvisionnement depuis le début de la crise. L'objectif, à court terme, est d'équiper 100 % d'agents en d'ordinateurs portables, avec l'ensemble des installations nécessaires.

Par ailleurs, selon la SDSI, le MAA a souscrit à la proposition de la DAE pour disposer d'un stock tampon de matériels et rappelle que 1/5ième du parc d'ordinateur est l'objectif à atteindre.

Les OS déplorent la variabilité d'équipement mis à disposition des agents. Le type de matériel (modèle, marque, performance...) n'est pas harmonisé.

La SDSI rappelle que ces achats passent par un marché interministériel où le choix du MAA est limité à la gamme de produit à l'origine de modèle ou de marques différents à chaque livraison. Elle reconnaît que cette situation pose problème y compris pour la SDSI. En effet, la préparation des machines est conditionnée par les équipements internes de celles-ci. Ceci multiplie les modalités de configuration, ce qui occasionne une perte de temps. Pour l'éviter, il serait judicieux pour le MAA de passer un nombre limité de commandes par an, voir idéalement n'en passer qu'une d'où la nécessité de disposer d'un stock tampon. Ce dernier ne serait pas réalisé dans l'optique de disposer d'un stock stratégique. Il permettrait simplement d'être en avance de phase par rapport au renouvellement.

Et à part les ordinateurs portables ?

FO agriculture attire l'attention sur les difficultés posées, en télétravail, par la taille des écrans (12,5 pouces) des ordinateurs portables. Pour y pallier, une distribution d'écrans de bureau pourrait être organisée. **FO agriculture** demande la position du SRH sur le sujet.

Le SRH indique que tous les écrans en stock ont déjà été distribués aux agents. Une commande supplémentaire devrait être réalisée. Elle intégrera, en outre, des claviers, souris, clefs 4G, casques et écouteurs. Les MAG seront chargées d'évaluer les besoins de leur direction et les remonter à la SDSI.

En réalité très peu d'écrans ont été mis à disposition. Le SG renvoie la question des équipements aux MAG et il est peu probable que l'ensemble des agents disposent de tous ces équipements, même si **FO agriculture** reposera cette même question au niveau des CTS des directions.

Par ailleurs, les OS s'interrogent sur la date buttoir pour la mise à jour de l'OS des machines (Windows 7 vers 10) et son articulation avec l'absence de nombreux agents à leur bureau.

La SDSI indique que la date buttoir de fin 2020 pourra être dépassée. La mise à jour se fera lors des retours en présentiel.

Remboursement des frais occasionnés par le télétravail (aménagement, équipements, repas de midi), une réponse ?

À cette question posée par **FO agriculture**, aucune réponse n'a été apportée.

Formation au management à distance

Le SRH confirme la mise en place d'une formation au management à distance. Sa promotion s'est appuyée sur le réseau RH de l'administration centrale et des directeurs. 11 formations ont été programmées d'ici à fin 2020. Elles sont à ce jour complètes, 80 à 90 managers en profiteront. Le SRH évalue la possibilité d'en programmer davantage.

En matière d'organisation et de contenu, elles se déroulent sur deux 1/2 journées. La première est consacrée à des révisions sur les principes du management à distance, la seconde prend la forme d'un échange de pratique.

Vers une dématérialisation complète ?

Les OS s'interrogent sur la poursuite de la démarche de travail à distance vers une dématérialisation des dossiers. En particulier, s'agissant des dossiers RH, les OS demandent au SRH la politique du MAA en la matière.

Le SRH confirme mener une réflexion sur le sujet de la dématérialisation.

Outils de visioconférence

OVPA

Les OS déplorent l'absence sur OVPA des fonctionnalités nécessaires à fluidifier les échanges, par exemple, l'absence de « lever la main » pour prendre la parole.

Elles déplorent également son fonctionnement aléatoire et souvent perturbé.

La SDSI indique que les problèmes dans son utilisation peuvent venir du réseau, du matériel... OVPA peut ne pas être mis en cause dans tous les cas de dysfonctionnement de visioconférences. Elle admet néanmoins une ergonomie, une convivialité et des performances faisant défaut. Un guide utilisateur d'OVPA est en cours de rédaction par la SDSI. En revanche, OVPA a l'avantage de pouvoir être utilisé avec ou sans VPN et est compatible avec l'équipement des salles de visioconférence.

En termes de déploiement, 170 licences équipent aujourd'hui l'administration centrale, au moins une par sous-direction. Celui-ci a été réalisé jusqu'au niveau sous-direction. La SDSI déplore le support juridique non adapté à un déploiement plus large avec une limite d'achat imposée par les marchés publics UGAP à 40 000 €.

Zoom

Des licences Zoom ont été souscrites, par défaut, pour les chefs de bureau. En effet, cet outil devrait à terme être remplacé par OVPA pour des raisons de sécurité avancées par l'ANSI. De plus, Zoom ne doit en aucun cas être utilisé lors des réunions stratégiques.

Livestorm

Pour l'organisation des événements réunissant de nombreux acteurs, les séminaires par exemple, le SG a acquis une licence Livestorm pour chaque direction de l'administration centrale. Cet outil permet d'inviter 200 à 300 personnes.

Classilio

Pour l'enseignement à distance, FORMCO a validé l'outil Classilio qui permet d'organiser aisément des classes virtuelles.

Salles de visioconférences

Pour information, en 2021, les matériels de communication des salles de visioconférence seront renouvelés.

Cas contacts, autorisations absences et cas d'infection

Cf. tableau ci-après

**Tableau de la situation par direction d'administration centrale
ASA, cas contact ou cas COVID - Semaine 45 (du 2 au 6/11)**

| Directions | EFFECTIFS | Nombre d'agents en ASA | Nombre d'agents placés en isolement (cas contact) | Nombre de cas COVID |
|-----------------------|--------------|------------------------|---|---------------------|
| AC - Bureau du Cabine | 63 | 0 | 0 | 0 |
| AC DGAL | 237 | 0 | 1 | 17 |
| AC DGER | 144 | 0 | 1 | 12 |
| AC DGPE | 319 | 0 | 0 | 10 |
| AC DPMA | 74 | 0 | 1 | 0 |
| AC SG | 899 | 0 | 1 | 21 |
| AC-CGAAER | 146 | 0 | 0 | 4 |
| Total général | 1 882 | 0 | 4 | 64 |

Le SRH rappelle que les données présentées ci-dessus ne sont qu'une photo à un instant « T ».

Par ailleurs, il précise que la FAQ RH a été mise à jour sur la situation administrative des cas contacts.

**Évolution de la situation en administration centrale entre les semaines 39 et 45
ASA, cas contact ou cas COVID-19**

| Semaine | EFFECTIFS | Nombre d'agents en ASA | Nombre d'agents placés en isolement (cas contact) | Nombre de cas COVID |
|---------|-----------|------------------------|---|---------------------|
| 39 | 1 600 | 0 | 17 | 26 |
| 40 | 1 744 | 1 | 14 | 39 |
| 41 | 1 745 | 0 | 18 | 43 |
| 42 | 1 887 | 0 | 22 | 49 |
| 43 | 1 894 | 1 | 31 | 39 |
| 44 | 1 894 | 0 | 18 | 58 |
| 45 | 1 882 | 0 | 4 | 64 |

Ces données sont issues de l'enquête hebdomadaire de la DGAFP.

Le SRH met en garde le CHSCT-AC sur la lecture des chiffres. En effet, il faut bien différencier le nombre d'ASA du nombre de cas d'infection par la COVID-19. Ces dernières données ne sont, en outre, pas exhaustives. Par ailleurs, même s'il y a plus d'isolement, il n'y a pas plus de cas. Il est possible d'observer une pente descendante mais le nombre de cas n'est pas suffisant pour les interpréter.

Le SRH fait remarquer une erreur dans le cumul des cas d'infection au COVID-19.

Par ailleurs, il ne pourra être mené d'enquête épidémiologique sur l'origine des contaminations considérant l'imprécision des données et l'absence d'obligation de déclaration de la maladie.

Les OS dénoncent le manque de transparence sur la survenu de cas d'infection notamment à la DGPE. Par exemple un bureau s'est vidé de tous ses agents pour cause d'infection et de cas contact et les agents de la structure ne sont pas informés...

Agents vulnérables

Tableau de suivi de l'impact de la situation sanitaire sur les agents à risque de forme grave et les personnes à risque de forme grave partageant le domicile d'un agent en administration centrale

| Situation | Nombre d'agents SG | Nombre d'agents DGAL | Nombre d'agents DGPE | Nombre d'agents DGER | Nombre d'agents DPMA | Nombre d'agents BCAB | Nombre d'agents CGAAER | TOTAL |
|--|--------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------------|-------|
| <i>Agents présentant, ou dont la personne partageant le domicile présente, l'un des critères de vulnérabilité définis par l'article 1er du décret pris pour l'application de l'article 20 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificatives pour 2020</i> | 15 | 27 | 26 | 8 | 1 | 1 | 3 | 81 |
| - en télétravail | 15 | 27 | 26 | 8 | 1 | 0 | 3 | 80 |
| - en ASA | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - bénéficiant d'un aménagement de poste | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 |

Le SRH rappelle qu'il faut comprendre « personne vulnérable » au sens de la circulaire du 12 novembre 2020. Il en est de même pour les personnes habitant avec une personne vulnérable. 80 agents concernés sont en télétravail et 1 bénéficie d'un aménagement de poste.

FO agriculture s'interroge sur les aménagements possibles mis en œuvre pour les agents vulnérables.

Le SRH précise que la FAQ RH sur intranet a été mise à jour conformément aux nouveaux critères de cette circulaire. Sur le principe, un agent « vulnérable » est mis en télétravail ou bénéficie d'un aménagement de poste. Si ce n'est pas possible, il est placé en ASA. Pour les agents habitant avec une « personne vulnérable », seul le télétravail ou l'aménagement de poste est possible.

Le SRH indique, en outre, qu'une attention particulière est accordée aux agents en situation de handicap. En outre, un dispositif de soutien reste en place : cabinet médical et cellule de soutien.

Masques : nouvelle distribution et stock

3 distributions de masques ont eu lieu cette année en administration centrale. Aucun n'est de la marque « DIM » et le traitement utilisé pour la fabrication de ceux-ci est conforme. Le nouveau modèle de masque distribué est lavable 100 fois. Un nouvel acheminement à destination des établissements d'enseignement est vers cours.

La position du SRH sur le lavage des masques chirurgicaux n'a pas été apportée à la question posée par **FO agriculture**.

Point 2 - Programmation travaux du CHSCT-AC pour 2020

Au-delà de la crise sanitaire, le SRH indique que le programme de prévention en administration centrale a été mis en stand-by pour des raisons de ressources humaines. Désormais, 2 agents supplémentaires ont été recrutés au BASS (1 chef du pôle prévention et un 2nd adjoint à la cheffe du BASS).

Le programme de prévention peut être relancé selon les 4 axes définis : les déplacements internes et inter-sites ; le dispositif en cas d'attaque terroriste ; la prévention des risques psycho-sociaux et la qualité de vie au travail. Sur la méthode, le BASS propose le maintien du groupe de travail, en visioconférence pour les 3 premiers axes cours du 1^{er} semestre 2021 et pour le dernier axe au 2nd semestre. Le BASS reviendra vers les membres du CHSCT-AC pour en préciser les dates.

Les OS s'interrogent sur les missions du chef de pôle prévention, à savoir s'il remplira le rôle de conseiller de prévention. En l'absence, un conseiller de prévention devrait être nommé en vue d'animer le réseau des assistants de prévention.

Les OS dénoncent un calendrier inadéquat notamment pour le dernier axe. Par ailleurs, elles remarquent que les DUERP n'ont pas été actualisés notamment en intégrant les mesures de prévention contre la COVID-19. Elles alertent le SRH, qu'en cas d'enquête ordonnée par un juge, la responsabilité des structures puisse être mise en cause en l'absence de mise à jour du DUERP.

Sur le calendrier, le SRH répond ne pas disposer des moyens nécessaires pour traiter tous les sujets de front en un temps limité. Dans ce contexte, il est obligé de prioriser. Par ailleurs, il confirme qu'un recrutement sera réalisé pour nommer le conseiller de prévention.

Point 3 - Restauration collective

A la demande des OS de présenter les données de fréquentation de la restauration collective en administration centrale, le SRH répond par la négative.

FO agriculture dénonce que depuis la fin de l'état d'urgence jusqu'à fin septembre, il est demandé une indemnisation pour les agents de la DGAL qui se sont débrouillés pour déjeuner en l'absence de restauration collective de proximité. De plus, **FO agriculture** remarque que les agents de la DGAL ayant un crédit auprès d'Elior ne sont toujours pas remboursés.

Les SRH rappelle qu'en dehors de période d'urgence sanitaire, il n'est prévu aucune indemnisation des agents. En revanche, il fera son possible après d'Elior pour obtenir le remboursement des montants dus.

FO agriculture fait remarquer que l'accès aux restaurants administratifs pour des agents de la DGAL ne peut se faire avant 12H45, alors que certains arrivent tôt au bureau et souhaitent déjeuner avant cette heure. Le SRH demande à ces agents d'assumer leur choix, ce qu'on peut traduire comme une fin de non-recevoir.

Les chiffres de fréquentation de l'AURI sont disponibles sur son site. En moyenne, il reçoit 350-400 personnes par jour. Cette baisse de fréquentation, ajoutée à la mise en œuvre des mesures de prévention, le place en difficultés financières.

Point 4 - Site du Ponant

Le SRH rappelle que l'emménagement au Ponant répond au double objectif de reloger les agents du bâtiment E et soustraire certains agents de la DGAL aux nuisances sonores liées aux travaux de la Mutualité française.

Les OS s'interrogent sur la possibilité de se soustraire à l'obligation de port du masque au regard du cloisonnement opéré dans le bâtiment. Elles s'interrogent également sur la prise de température demandée à l'entrée du bâtiment par l'autre occupant du bâtiment (DCI).

Le SRH précise que le port du masque reste obligatoire dans tous lieux collectifs fermés et qu'aucune prise de température ne sera exigée aux agents du MAA ou à leur visiteur.

Point 5 - Questions diverses

Quid des agents ayant subi une agression sur leur trajet, partant d'un exemple malheureusement récent ?

Le SRH rappelle que ces agents sont pris en charge dans le cadre de la procédure d'accident de trajet et non dans celui d'une agression lors de l'exercice de leur fonction.

Au besoin, ils peuvent faire appel à la cellule de soutien psychologique.

Cumul forfait mobilité vélo et prise en charge du remboursement transport en commun

Le SRH regrette cette absence de remboursement pour les déplacements multimodaux. La réglementation rend impossible cette dernière.

FO agriculture remarque que l'administration est encore une fois en retard sur le secteur privé.

Bénéficiaire des primes COVID, surtout des encadrants...

Pour **FO agriculture**, cette situation semble contraire à la philosophie première de cette prime qui devait indemniser en priorité les agents les moins rémunérés ayant mis en danger leur santé lors du confinement, à l'instar des premières lignes telles que les caissiers, les infirmiers, les agents (de contrôle ou pas) ayant été en contact avec le public, les personnels de nettoyage ...

Le SRH répond que le CHSCT-AC n'est pas compétant sur le sujet, en outre, cela a déjà été discuté en CT-AC. Il indique que la présence des agents concernés pourrait être valorisée dans le cadre du CIA.

Travaux sur l'antenne relais SFR de Barbet-de-Jouy, 5G ?

Le SRH confirme que les travaux sur cette antenne ne concernent pas la mise en place du réseau 5G. Pour sa mise en œuvre, une demande formelle doit être formulée par l'opérateur auprès du MAA et qu'à ce titre les OS seront consultées.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

